



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 19 octobre 2023 à 19 heures

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire <i>Président de séance</i>	Mme Ornella GALTIER, conseillère municipale
M. Patrice NOVELLI, 1er adjoint au maire	M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal
Mme Stéphanie JACQUOT, adjointe au maire	M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal
Mme Elodie ROBERT, adjointe au maire	Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire	M. Michel FEVRIER, conseiller municipal
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire	Mme Patricia MARTELLI, conseillère municipale
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire	Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal	M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale	M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal	M. Marcel CAMO, conseiller municipal
Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale	Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale	M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Maria Magdalena TOMASI, conseillère municipale	Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
M. Eric FORMENTO, conseiller municipal	Mme Pascale VERAN, conseillère municipale
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale	Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale
Mme Julie MACARI, conseillère municipale	

Avaient donné pouvoir :

Mme Sylviane ROYEAU à Mme Joanna GENOVESE
M. Nicolas AMORETTI à M. Hervé VIALONGA
Mme Marinella GIARDINA à M. Patrice NOVELLI
M. Patrick CALVI à M. Dominique NICOLAÏ
M. Julien TABOUE à M. Florent CHAMPION
M. Anthony MALVAULT à Mme Pascale VERAN

Etaient absents :

M. Mathieu MESSINA
M. Jean-Christophe STORAÏ

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Elus, de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de toutes les personnes qui ont été tuées par le terrorisme en Israël, à Arras ou à Bruxelles, et pour tous les enfants qui sont victimes de ces drames, y compris en Palestine.

Monsieur le Maire demande à M. Florent CHAMPION de procéder à l'appel et tiens à préciser que tous les pouvoirs ont bien été remplis et signés par les personnes concernées, qu'il n'y a pas eu de « pouvoirs en blanc » comme cela a été dit sur les réseaux sociaux et qu'ils sont à la disposition des Elus.

Monsieur le Maire soumet ensuite au vote le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés** (31 voix pour, 6 contre (Mme Martelli, Mme Casério, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau).

M. Cédric MONTEIRO, Conseiller Municipal, tient à signaler que lors du Conseil Municipal du 26 septembre dernier, l'affaire n° 40 « Compte-rendu des Décisions Municipales n° 181 à 250/23 » n'a pas fait l'objet de débat.

Il souhaite donc qu'elle soit remise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire en prend acte et demande que cette délibération soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Novembre.

Monsieur le Maire souhaite faire quelques informations :

1/ Conseil des Jeunes du 18 octobre 2023 : Les enfants ont proposé de très bons rapports, notamment une Charte sur l'Eau qui sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, afin de mettre à l'honneur le travail qu'ils ont accompli.

2/ Plan Vigipirate « Urgence attentat absolu » : Renforcement de policiers et de soldats de la mission sentinelle dans les lieux publics, contrôles renforcés près des lieux de cultes, églises et synagogues, ainsi que près des écoles, collèges et lycées. Concernant les écoles depuis 2017, un plan existe dans chaque groupe scolaire (caméras, boutons anti-intrusion, icône spécifique sur téléphone portable qui les relie à la Police Municipale et à la Police Nationale en cas de besoin).

3/ Alerte rouge « pluie crue inondation » : Depuis ce soir et jusqu'à demain matin, nous sommes en alerte rouge. Toutes les écoles seront fermées demain, ainsi que les parcs et jardins, protection spéciale sur la circulation en bord de mer. La situation peut évoluer en fonction des informations qui seront données à la cellule de crise.

4/ Situation de M. Eric LE FLOCH : L'enquête interne est terminée. Au regard des faits graves et compte tenu de la perte de confiance, Monsieur le Maire informe qu'il met fin, de manière anticipée, au détachement sur emploi fonctionnel de M. Eric LE FLOCH, Directeur Général des Services.

5/ Présentation de diaporamas sur certains grands projets : La Gare de Menton – Travaux du pôle d'Echanges Multimodal 2022-2024, la Caserne Forty, Création du giratoire Square Victoria et requalification du Quai Bonaparte entre le Square Victoria et le giratoire du Bastion.

Hôtel 5 étoiles : Rencontre avec le groupe PROGEREAL. Invite l'ensemble des Elus à la visite de la « chambre témoin » qui devrait avoir lieu fin novembre.

Concernant les invitations Mme Sandra PAIRE tient à signaler, qu'à plusieurs reprises, elle a informé le Service du Protocole qu'elle ne recevait aucune invitation concernant les cérémonies, commémorations...etc ; elle réitère sa demande, ce soir, et demande que cela ne se reproduise plus.

Monsieur le Maire donnera toutes les instructions pour que ce problème soit réglé.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Pour ou contre le maintien de Mme Stéphanie JACQUOT, dans ses fonctions d'Adjointe au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Un certain nombre de délégations avaient été confiées à Mme Stéphanie JACQUOT, ainsi que le poste de 2^{ème} Adjoint. Le 29 septembre 2023, ses délégations lui ont été retirées. Elle a déposé une requête le 9 octobre devant le Juge des Référé du Tribunal Administratif de Nice, qui demandait la suspension de l'arrêté de suspension de ses délégations et la suspension de la tenue du Conseil Municipal de ce soir. Ordonnance du TA du 11 octobre 2023 : «...il résulte de l'instruction que c'est suite à une déclaration dans la presse de l'intéressée, Mme Stéphanie JACQUOT, manifestant publiquement, et sans ambiguïté, sa désolidarisation de l'équipe municipale en charge de la gestion de la Ville de Menton, suite à un certain nombre d'évènements concernant la gestion de certains secteurs d'activités intéressant la Ville, que le Maire de Menton en a tiré les conséquences en lui retirant les délégations dont elle était titulaire. Dès lors, compte-tenu de ce contexte, dans lequel elle est intervenue, il n'apparaît pas que Mme JACQUOT, en invoquant l'existence d'une erreur de fait, d'un détournement de pouvoirs et d'une disproportion par rapport aux faits qui lui sont reprochés, fasse état d'un moyen propre à créer en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision dont elle demande la suspension de l'exécution... ». Le Tribunal Administratif rejette l'ensemble de ses demandes dans la façon où elles sont présentées.

Mme Stéphanie JACQUOT : Le fonds n'a pas encore été jugé.

Mme Sandra PAIRE : Le groupe « Unis pour Menton » ne prendra pas part à cette « mascarade ». Il s'agit d'une Elue de votre majorité, c'est une situation qui vous incombe. Nous sommes consternés par l'image déplorable que vous donnez des Elus : démission de l'ex 1^{er} Adjoint, affaire de la SPL, affaire du DGS, attribution de marchés, retoquage des délibérations, démission d'autres Elus. M. JUHEL inutile de vous dire que vous êtes le dénominateur commun de toutes ces défaillances. Dans ce Conseil Municipal siègent des gens respectables qui ne peuvent cautionner tous ces faits sans en assumer les conséquences. Je les invite à nouveau à démissionner de la Majorité. Enfin, M. JUHEL, que reprochez-vous à Mme JACQUOT ? Le fait qu'elle ait attendu que toute la lumière soit faite sur la transparence de la SPL ? ou bien le fait qu'elle ait cité le nom de votre ex 1^{er} Adjoint ?

Mme Pascale VERAN : Monsieur le Maire, comme à votre habitude, vos représailles et la haine qui vous caractérisent ne se sont pas fait attendre. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'attaquer une femme. Jusqu'à quand allons-nous imposer cette vision de désastre au Mentonnais et Mentonnaises que nous représentons ? L'opposition aurait dû laisser se dérouler ce nouveau scénario qui pourrait être pour nous, opposition, humoristique s'il n'était pas aussi désespérant. Quelle image pour notre ville ! Quel exemple pour vos électeurs ! Quelle déception pour votre majorité ! Vous incarnez à présent l'échec, la controverse, les affaires, la vengeance et la haine ! Si nous devons, aujourd'hui, enlever les voix qui vous ont été apportées par les membres de la Majorité que vous avez exclus, vous ne pourriez même plus être assis à cette place . Vous ne représentez plus rien, ni personne. C'est pourquoi, nous ne voterons pas, ce soir, la destitution de Mme JACQUOT, non parce que nous la soutenons, mais parce que nous n'acceptons plus vos dérives permanentes.

Monsieur le Maire : Je prends note de vos deux remarques. Je n'ai pas de réponse à vous donner Mme PAIRE. Vous avez dit que vous ne preniez pas part au vote, c'est votre décision. Les décisions que je prends pour suspendre les arrêtés ça me regarde. Un Maire donne des délégations et peut les retirer. Les raisons ont été expliquées.

Mme Stéphanie JACQUOT : Je prends acte de votre décision. Effectivement, nous nous sommes vus dans votre bureau. Je vous ai soutenu avec un petit groupe lors des 2 élections. Je pense avoir performé dans les délégations que vous m'avez confiées. La Fête du Citron a battu tous ses records, le Festival de Musique : nous avons redoré son blason. Je comprends juste que d'avoir prononcé le nom de Christian TUDES, était un crime de lèse-majesté, ce pour lequel, aujourd'hui, je suis punie, par vous et mes anciens collègues. En tout cas, je suis fière d'avoir demandé la lumière sur la SPL et ses comptes. Le rapport de Nice-Matin en a fait état. Il est plutôt alarmant et désespérant et je suis contente d'avoir pris la parole au dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que le premier qui a déposé un article 40 c'est moi. Monsieur le Procureur en a été informé. Nous avons été porter plainte avec la Présidente de la SPL.

M. Serge GIACOMAZZI : J'ai l'impression d'être dans une réunion de la Majorité. Le maintien ou non de Mme JACQUOT, cela ne nous concerne pas.

M. Cédric MONTEIRO : Quand pourrons-nous avoir accès aux comptes et aux audits financiers et ressources humaines, concernant la SPL ?

Monsieur le Maire : Tous ces documents sont des pièces de justice liés à l'enquête. Je ne peux pas légalement vous les remettre. Même si certaines personnes s'amuse à les diffuser. Il en va de leur responsabilité.

Il est ensuite procédé au vote.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 23 voix contre - 4 pour - 4 blancs

(Le groupe « Unis pour Menton » : Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau ne prennent pas part au vote).
dit que Mme Stéphanie JACQUOT **n'est pas maintenue** dans ses fonctions d'Adjointe au Maire et prend acte du nouveau tableau du Conseil Municipal.

M. Cédric MONTEIRO : Être élu est simplement le résultat démocratique d'une élection et donc d'un pacte de confiance auprès des électeurs de notre ville. Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais interpellé pour vous demander d'acter l'inscription de MM CAMO et ALLAVENA au sein de la Majorité municipale. En ce sens, je leur avais même demandé d'avoir la décence de se retirer des commissions où ils siégeaient en tant que titulaires grâce à leur élection passée sur la liste « Unis pour Menton ». Je souhaite, ce soir, au vu de ce vote, profiter de leur présence pour réitérer ma demande. En effet, comment expliquez-vous que M. CAMO était présent lors de l'inauguration du réfectoire de l'école St Exupéry au côté de la majorité municipale, alors qu'aucun membre de l'opposition n'a été républicainement conviés ? Comment M. ALLAVENA peut-il encore siéger dans l'Opposition alors que vous-même l'avez pris à témoin pour justifier l'amnésie des administrateurs de la SPL vis-à-vis des malversations de M. MESSINA ? Le départ de votre ex 2ème Adjointe n'est-il pas le moment idéal pour faire rentrer M. CAMO et M. ALLAVENA dans votre majorité ? Après avoir trahi leurs électeurs seront-ils peut être volontaires pour prendre sa place ?

Monsieur le Maire : Comme dirait M. GIACOMAZZI, j'ai l'impression d'assister à une discussion de l'Opposition. Ce n'est pas un sujet à débattre ce soir. Je note que vous n'avez pas reçu l'invitation, mais un article est passé dans la presse. J'ai donné des instructions pour que tous les Elus soient conviés à toutes les manifestations, patriotiques ou non. Vous êtes des Elus de Menton, vous avez le droit d'être invités à tout. C'est très clair. Les prochaines invitations vous seront envoyées par courrier.

M. Marcel CAMO : Effectivement, je l'ai su par Nice-Matin. Je m'y suis rendu avec grand plaisir. Il s'agissait déjà d'un projet de l'époque de M. Jean-Claude GUIBAL.

Monsieur le Maire demande à Mme Stéphanie JACQUOT de rejoindre la nouvelle place qui lui est attribuée.

Mme Isabelle THOUVENOT : Pour apporter un peu de crédibilité à ce vote, je voudrais juste que la lumière soit faite sur le mail que votre 1^{er} Adjoint nous a envoyé le 3 juillet, nous demandant de laisser les pouvoirs en blanc.

M. Patrice NOVELLI : Je l'ai demandé, et cela se fait dans toutes les communes de France, afin d'éviter qu'il y ait un doublon ou qu'un Elu, en dernière minute, ne puisse participer au Conseil Municipal. Mais les pouvoirs étaient bien signés par la personne qui l'a rédigé. Il n'y avait que le nom de l'attributaire du pouvoir qui n'était pas mentionné. Cette pratique se fait depuis des années.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas Mme PAIRE qui était 1^{ère} Adjointe à l'époque qui me contredira, j'étais moi-même élu, le Cabinet du Maire faisait la même chose, notamment pour des raisons administratives et pour éviter tout problème. C'est la raison pour laquelle, j'ai bien précisé, que ce soir, il n'y a aucun problème sur la réalisation des pouvoirs et ce sera toujours pareil. Je pense avoir été clair.

Affaire n° 2 :

Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Menton (SEMIM)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose M. Cédric MONTEIRO, Conseiller Municipal, en qualité de représentant de la Commune. Celui-ci décline la proposition. Il est donc proposé M. Emmanuel RAVIER, Conseiller Municipal.

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour – 8 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Malvault, Mme Véran)

retire à Mme Stéphanie JACQUOT sa délégation de représentante de la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SEMIM et nomme M. Emmanuel RAVIER, Conseiller Municipal, à sa place.

Monsieur le Maire demande à Mme Stéphanie JACQUOT de bien vouloir venir signer les derniers parapheurs concernant la SEMIM, comme cela lui a été demandé à plusieurs reprises par mails, en attendant que le Conseil d'Administration se réunisse et vote une nouvelle présidence.

Affaire n° 3 :

Octroi de la protection fonctionnelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. Champion sort de la salle. Il ne prend pas part au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire : Nous représentons cette délibération, car celle votée au Conseil Municipal du septembre, pouvait être entachée d'illégalité car M. CHAMPION ne devait pas participer au débat, ni voter. Nous en avons informé les services du Contrôle de la Légalité en leur précisant que cette délibération serait à nouveau présentée au prochain Conseil Municipal, ce qui est le cas aujourd'hui.

J'ai reçu une lettre de M. Jean-Christophe STORAÏ dans laquelle il me demandait de retirer cette délibération. Il n'est pas présent ce soir, mais il a dû voir dans l'ordre du jour qu'elle était représentée au vote, ce soir.

Le montant de la protection fonctionnelle s'élève à 300 € TTC auprès d'une compagnie d'assurance qui est un SMACL, que la loi impose à toutes collectivités. La décision a été prise avec le Conseil Municipal, c'est Jean-Claude GUIBAL qui était Maire, et c'est Mme PAIRE qui a signé le contrat le 15 octobre 2020.

Je réprécise que tout Elu, quel que soit son groupe ou son appartenance à droit à cette protection juridictionnelle, afin d'éviter en cas de dommages et intérêts à payer, que ce ne soit pas la commune qui paye, mais la compagnie d'assurance.

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 26 voix pour ; 10 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Malvault, Mme Véran, Mme Jacquot, Mme Thouvenot)

annule et remplace la délibération n° 85/23 du 27 septembre 2023, accorde la protection fonctionnelle à M. Florent CHAMPION, victime d'injures et de diffamations publiques dans le cadre de ses fonctions d'Elu de la Ville de Menton, autorise Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune et à signer tous les documents afférents à ces affaires.

Affaire n° 4 :

Désignation de représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour ; 10 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Malvault, Mme Véran, Mme Jacquot, Mme Thouvenot)

maintient M. Patrick CALVI, Adjoint au Maire et nomme M. Yves JUHEL, Maire.

Affaire n° 5 :

Convention gestion en flux des logement sociaux

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de réservations annexées et dit que les présentes conventions pourront être mise à jour dans un an.

M. Cédric MONTEIRO : Réitère sa demande d'audit sur le parc des logement sociaux.

Mme Sandra PAIRE : Lors du dernier Conseil Municipal du 27 septembre, vous avez annoncé publiquement que j'aurai dans le cadre d'une procédure judiciaire, affirmé que Jean-Claude GUIBAL était sénile. Au soutien de cette affirmation, vous vous êtes contenté de reprendre le contenu d'un courrier spécifié par l'Avocat de la Commune. Je ne sais pas si vous aviez le droit de montrer ce courrier. Ce faisant, vous avez fait preuve d'une incompétence et d'une approximation, mais surtout vous avez tenu des propos faux et calomnieux. Dans le cadre de la procédure pénale initiée en période électorale contre moi, au nom de la Commune, Eric LE FLOCH, DGS réintégré par vos soins, qui avait été mis à pied par Jean-Claude GUIBAL, a été entendu. Dans un procès-verbal du 18 novembre 2022, mentionné par la Police sur les raisons qui ont conduit Jean-Claude GUIBAL à voter selon la procuration qu'il avait fait, Eric LE FLOCH a répondu « par inadvertance, je ne sais pas, par sénilité peut-être ». A l'évidence, vous avez une connaissance très approximative des dossiers que vous traitez, ce qui vous a conduit à tenir des propos mensongers et diffamatoires.

Affaire n° 6 :

Compte-rendu des décisions municipales (n° 251//23 à 345/23)

Rapporteur : M. le Maire

prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 27 Septembre 2023 et enregistrées sous les n° 251/23 à 345/23).

Mme Pascale VERAN : Vous aviez déjà jeté en pâture en plein Conseil Municipal le nom de commerçants par la voix de votre 1^{er} Adjoint, M. Patrice NOVELLI. Il est vrai qu'il est plus facile de faire faire le sale travail par autrui et vous excellez dans ce domaine, à la lecture des investigations du quotidien Nice-Matin de ce jour.

Vous continuez votre vendetta, non seulement contre les Elus de l'Opposition, tous bords confondus, mais en plus, et heureusement le ridicule ne tue pas, envers les Elus de votre Majorité, et même envers des agents de la Ville de Menton et de la CARF. Vous ne prendrez pas les Oppositions en otage. Vous avez montré que vous aimiez le mauvais cirque en accueillant Zavatta, mais celui que vous organisez doit cesser immédiatement. Votre seule défense face aux affaires qui accablent Menton est... « je ne savais pas ». Contrairement à ce que vous avez déclaré dans cette enceinte, il y a bien des affaires judiciaires et administratives en cours contre la Ville de Menton, mais également contre la SPL des Ports, contre la CARF et contre certains de vos Elus. La liste est longue : enquête sur l'utilisation des fonds de la SPL Ports de Menton, doutes sur vos comptes de campagne, doutes sur des factures de votre campagne municipale qui aurait été réglées par des petits arrangements... Nous ne sommes pas ici pour juger à la place de la justice, nous sommes là dans le cadre de nos mandats électifs et nous avons le droit de savoir et de vous demander des explications. Vos attaques personnelles n'y changeront rien. Nous sommes déterminés et nous irons jusqu'au bout. Enfin, pour ma part, je vous annonce avoir déposé, ce jour, une plainte auprès des services de police pour diffamation publique et contre votre Adjoint, M. CHAMPION. Vous répondrez devant les mentonnais de toutes ces dérives inquiétantes.

Monsieur le Maire : Le problème entre vous et M. CHAMPION, nous avons fait voter la protection fonctionnelle. Ce n'est pas moi qui m'en occupe.

Concernant les plaintes qui ont été déposées contre la SPL, nous n'allons pas revenir dessus. Enfin, le problème qui vous touche plus personnellement, nous avons bien expliqué qu'il y aurait une réunion contradictoire entre nos services, l'Office de Tourisme, vous-même et éventuellement votre expert-comptable pour que l'on fasse le point. Dans la vie, un Français qui ne déclare pas ses impôts a 10 % d'amende, un Français qui ne paye pas ses impôts a des amendes. Vous, depuis 2019, vous n'avez rien déclaré et vous n'avez commencé à payer qu'en 2023. Nous allons faire cette réunion contradictoire, vous nous amènerez vos éléments, nous avons les nôtres. Le Trésorier Payeur Général sera concerté et vous aurez à payer ce que vous devez payer. Et je souhaite pour vous que ce soit le moins possible.

Mme Pascale VERAN : A ce jour, j'ai réglé tout ce que je devais.

Fin de la séance à 21h25.

Menton, le 20 Octobre 2023

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,


Florent CHAMPION

Le Maire,


Yves JUHEL